



Accompagnement à l'élaboration du document unique

L'accompagnement sur-mesure

Objectifs

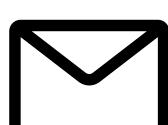


Vous souhaitez être accompagné pour la réalisation de votre document unique d'évaluation des risques professionnels rendue obligatoire dans le code du travail à l'article R 4121-1 du code du travail.

Pourquoi nous choisir ?

- Définition des unités de travail
- Création d'un outil d'évaluation des risques
- Mise en œuvre d'une méthodologie d'évaluation des risques
- Échanges et visites de sites avec les salariés pour identifier les risques présents
- Hiérarchisation des risques
- Proposition d'actions de prévention et de protection pour réduire les risques.

ETAT DES LIEUX	PROPOSITION COMMERCIALE	ACCOMPAGNEMENT
<p>Nous réalisons un état des lieux avant toute proposition afin d'identifier et d'analyser les besoins de votre entreprise.</p>	<p>Suite à l'état des lieux de votre système, une proposition commerciale sera effectuée en fonction du diagnostic et des besoins de votre entreprise.</p>	<p>Présentation du document unique aux acteurs de l'entreprise Présentation de la réglementation (mise à jour) Présentation du fonctionnement du document</p>



contact@dsfconsulting.fr



www.dsfconsulting.fr



06 46 46 04 98
07 83 20 43 86